



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 JUILLET 2022, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre Mme Nadia Vallières
Mme Francine Garneau Mme Lorie Gosselin Côté
M. Denis Tanguay

Absence motivée :

M. Luc Lachance

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte à 19h31.

2. ORDRE DU JOUR

92-07-2022

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

1) Ouverture de l'assemblée

2) Ordre du jour

3) Période de questions

4) Procès-verbal du 6 juin 2022

5) Comptes et recettes juin 2022

6) Administration :

6.1 Rapport budgétaire en date du 30 juin 2022

6.2 Programme d'aide à la voirie locale — Projets particuliers d'amélioration

6.3 Rencontre avec les employés

7) Suivis dossiers :

7.1 Dos d'âne rue Principale

7.2 Date inauguration du complexe

7.3 Rencontre avec M. Laurent Bernier (parrain SQ)

8) Correspondances

8.1 Demande permis réunion Mme Lise Marceau

8.2 Pause Annie Audet — Sécurité incendie

8.3 Passeport culturel

8.4 CDD St-Léon — Invitation méchoui

9) Suivi MRC

9.1 Procès-verbal du mois de juin de la MRC de Bellechasse

10) Varia :

11) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022

93-07-2022

Il est proposé par Mme Nadia Vallières appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022, soit adopté tel que rédigé.

5. COMPTES ET RECETTES JUIN 2022

94-07-2022

Il est proposé par Mme Nadia Vallières appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses au montant de 164 763.10 \$ et celui des recettes au montant de 117 162.33 \$ soient approuvés tels que présentés pour la période de juin 2022.

6. ADMINISTRATION

6.1 Rapport budgétaire en date du 30 juin 2022

Une copie du rapport budgétaire en date du 30 juin 2022 est remise aux élus. Ce rapport porte sur les revenus et les dépenses de la municipalité pour la période du 1 janvier au 30 juin 2022.

6.2 Programme d'aide à la voirie locale — Projets particuliers d'amélioration

95-07-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester approuve les dépenses d'un montant de 27 653 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.3 Rencontre avec les employés

Mme Marie-Andrée Lapierre et Mme Lorie Gosselin Côté déclarent leurs intérêts et se retirent des discussions.

96-07-2022

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec les employés des travaux publics afin de discuter de leur entente de travail;

CONSIDÉRANT la forte augmentation de l'Indice des prix à la consommation subite dans la dernière année, les employés municipaux demandent de revoir certains points de leur entente de travail;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente de travail se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une clause de résiliation à l'entente de travail est prévue lors de cause majeure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De mandater M. Stéphane Turgeon, maire, Mme Nadia Vallières, conseillère et Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale à préparer un projet de nouvelle entente de travail pour les employés et ce pour une durée de 4 ans.

Ce projet devra être présenté et approuvé par le conseil avant la période de préparation du prochain budget 2023.

7. SUIVIS DOSSIERS

7.1 Dos d'âne rue Principale

La sécurité des enfants ayant été remise en question au niveau de l'intersection des rues Principale et Anselme-Jolin, une demande est déposée afin d'évaluer la possibilité d'installer des dos d'âne sur la rue Principale.

Après discussion, les membres du conseil conviennent que les interventions effectuées au cours des dernières années sont suffisantes et que ce secteur du village est sécuritaire. Le conseil admet également qu'il appartient en partie aux parents de veiller à la sécurité de leurs enfants.

7.2 Date inauguration du complexe

L'inauguration du complexe se tiendra dimanche le 21 août 2022.

7.3 Rencontre avec M. Laurent Bernier (parrain SQ)

M. Laurent Bernier, parrain de la municipalité au niveau de la Sûreté du Québec était de passage au bureau municipal, le 27 juin dernier afin de se présenter. En effet, celui-ci remplace M. Nicolas Bérubé qui était en poste depuis plusieurs années.

8. CORRESPONDANCES

8.1 Demande permis de réunion Mme Lise Marceau

97-07-2022

CONSIDÉRANT QUE la famille de Mme Lise Marceau se rassemblera au Centre Communautaire de St-Nazaire, le samedi 27 août 2022, à la suite des funérailles d'un des leurs;

CONSIDÉRANT QUE la famille désire servir du vin aux personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Marceau doit faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit autoriser Mme Lise Marceau à présenter cette demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande de permis de réunion de Mme Lise Marceau auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. D'autoriser l'utilisation du Centre communautaire, situé au 59 rue Anselme-Jolin, pour la tenue de l'événement.

8.2 Pause Annie Audet — Sécurité incendie

Une lettre de Mme Annie Audet, Directrice du service incendie pour les municipalités de Saint-Nazaire et de Saint-Léon de Standon, est déposée aux membres du conseil. Cette lettre fait part de la décision de Mme Audet de prendre une pause de son poste pour une période temporaire allant du 15 juin au 15 septembre 2022.

8.3 Passeport culturel

La Société historique de Bellechasse en collaboration avec la MRC de Bellechasse sollicite les municipalités afin que celles-ci achètent une dizaine de passeports culturels. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

8.4 CDD St-Léon — Invitation méchoui

La Corporation de Développement Durable de Saint-Léon-de-Standon invite la population de Saint-Nazaire à un méchoui organisé dans le cadre des festivités du 150^e de leur municipalité. L'événement aura lieu le 27 août 2022 et les billets sont en vente au coût de 45 \$ chacun. L'invitation sera publiée dans l'édition d'août du St-Nazaire Information.

9. SUIVI MRC

9.1 Procès-verbal du mois de juin de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du 15 juin 2022 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

10. VARIA

98-07-2022

10.1 Mention de remerciements à la municipalité de Saint-Damien

CONSIDÉRANT QU'au mois de juin dernier la municipalité de Saint-Damien a effectué des travaux d'asphaltage sur le rang Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE ce rang est maintenant asphalté sur sa totalité;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien est un pôle économique majeur de par ses activités industrielles, commerciales et scolaires et ce non seulement pour notre municipalité, mais aussi pour le secteur sud de la MRC de Bellechasse et des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le rang Trois-Pistoles est la voie de circulation la plus utilisée pour se rendre à St-Damien et est donc le lien intermunicipal principal pour se rendre dans cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le transport scolaire entre Saint-Nazaire et Saint-Damien s'effectue tous les jours par le rang Trois-Pistoles;

Il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester remercie la municipalité de Saint-Damien pour les investissements des dernières années, qui ont permis la réfection et l'asphaltage complet de ce lien intermunicipal.

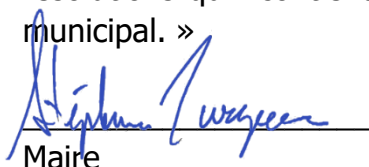
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

99-07-2022

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h26.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Maire


Greffière-trésorière